LIÈS-BODART

Autor(en): **Laurent, H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **2 (1900)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-3574

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

et aux Universités libres de faire concurrence à l'École Polytechnique et de présenter aux Écoles des Ponts, des Mines, de Fontainebleau, des jeunes gens ayant fait une année ou deux de service militaire et justifiant des connaissances théoriques nécessaires. C'est ainsi que les élèves de l'École Normale supérieure retrouvent, à leur sortie, des concurrents venant des Universités.

Le système actuel est le pire de tous, puisque, avec une concurrence illimitée dans la préparation aux examens d'admission à l'Ecole Polytechnique, il organise ensuite, pour ceux que cette préparation a fait réussir, un monopole à peu près absolu.

P. Appell (Paris).

LIÈS-BODART

Je veux essayer de décrire, d'une façon sommaire, l'œuvre d'un savant, mort depuis plusieurs années, qui a surtout été un grand pédagogue et dont le nom, malheureusement, est peu connu.

Né de parents pauvres, Liès-Bodart a su s'élever progressivement et se faire son éducation seul et sans maîtres, après avoir seulement suivi les cours d'une école primaire ; il est devenu professeur de Faculté et inspecteur général de l'Université. Il avait fondé à Charleville, dans les Ardennes, une pension sans rivale dans le département ; et c'est de cette pension que je voudrais dire quelques mots.

Elle comptait environ deux cent cinquante élèves à l'époque où j'y commençais mes études ; quatre professeurs avec le directeur constituaient tout le personnel enseignant et surveillant ; seul Liès-Bodart avait ses grades universitaires, il était licencié ès sciences. Ses professeurs avaient tout intérêt à le satisfaire, car ils auraient difficilement trouvé à se caser ailleurs ; trois d'entre eux étaient ses anciens élèves. Ces professeurs avaient été admirablement préparés à accomplir leur tâche ; ils répétaient

à leurs élèves les leçons de leur maître, et de là résultait une unité admirable de l'enseignement, qui émanait en réalité d'un seul chef, d'une autorité incontestée en théorie et en pratique.

A l'institution Liès-Bodart, ce que l'on appelle un cancre dans nos lycées, était une espèce absolument inconnue, grâce à la merveilleuse installation des classes. Et d'abord le patron (c'est ainsi que l'on appelait le directeur de l'établissement) ne souffrait à aucun prix qu'un élève fût dans une classe qu'il ne pouvait pas suivre, et il n'hésitait pas à renvoyer dans une classe inférieure ceux qui ne profitaient pas de l'enseignement donné dans la classe où ils se trouvaient.

En second lieu, un élève n'appartenait pas à une classe déterminée, en ce sens que dans chaque branche de l'enseignement il appartenait à une classe où il avait pour condisciples des camarades à peu près de sa force. Ainsi un élève fort en lettres et faible en sciences, par exemple, se trouvait dans une classe élevée de lettres et dans une classe inférieure de sciences; il n'avait donc aucune excuse quand il n'avait pas fait son devoir et les punitions qu'il pouvait mériter étaient toujours *justement* infligées. Il y a plus ; les punitions étaient données d'une façon intelligente ; elles consistaient surtout en exercices oraux roulant sur les parties de l'enseignement que l'élève était coupable d'avoir négligées. Enfin comme les professeurs remplissaient en même temps les fonctions de maîtres d'étude, les élèves embarrassés pouvaient à chaque instant les consulter à propos des difficultés qui venaient les arrêter ; jamais, comme cela arrive dans nos lycées, un élève n'était obligé de s'arracher les cheveux de désespoir devant une phrase dont il ne pouvait comprendre le sens malgré toute sa bonne volonté ; nous ne connaissions pas le dégoût dont sont abreuvés les malheureux collégiens que l'on gratifie si facilement du nom de cancres et dont le seul crime consiste souvent à n'avoir pas compris ce qui pour eux était réellement incompréhensible.

Au lycée on a la haine du cancre ; chez Liès-Bodart on en avait pitié, on lui venait en aide et, au lieu de l'enfoncer dans l'ornière, on l'en faisait sortir.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire sur les rapports bienfaisants entre les élèves et les professeurs en dehors des heures

de travail ; mais j'ai hâte d'expliquer de quelle façon se faisait l'enseignement des Mathématiques.

Les cours d'Arithmétique, d'Algèbre et de Trigonométrie avaient été rédigés avec soin par le patron, cette rédaction concise contenait le strict nécessaire, c'était la partie qui devait être sue et sue à fond ; les élèves copiaient cette rédaction soit sur l'original, soit sur les cahiers de leurs anciens ; leur copie était revue et corrigée par les professeurs. Un seul et même cahier leur servait à étudier et à repasser pendant toute la durée de leurs études ; et les cours oraux reproduisaient exactement les démonstrations du cahier. Pour la Géométrie on suivait Legendre revu par Blanchet, ouvrage alors réputé, et à juste titre, comme excellent.

L'avantage, l'immense avantage de ce système, est de faire suivre à l'élève une méthode toujours la même, et de lui faire apprendre toujours les mêmes démonstrations qui se gravent alors imperturbablement dans l'esprit, ce qui est excellent pour les jeunes intelligences.

Pour des raisons qu'il serait trop long de donner ici, il ne m'a pas été permis d'achever mes études chez Liès-Bodart. C'est là un des plus grands malheurs qui m'ont frappé, chez lui j'aurais fait des études infiniment meilleures qu'au lycée ; je n'aurais pas oublié l'allemand que j'ai désappris au lycée et que je parlais aussi bien que le français quand j'y suis entré ; jaurais achevé mes études mathématiques élémentaires dans de bonnes conditions et je n'aurais pas été un cancre. Enfin il m'est resté quelque chose de l'éducation reçue chez Liès : à savoir le goût des Sciences qu'il savait inspirer en rendant leur étude attrayante ; il avait trouvé en Mathématiques la *regia ad mathesin via* qu'Euclide n'avait pu indiquer au roi Ptolémée.

Un mot avant de terminer : N'est-il pas fâcheux que des essais pédagogiques aussi remarquables soient aujourd'hui rendus impossibles à la suite de ces lois qui ont tué l'enseignement libre au profit de l'état et des Congrégations religieuses ?

H. Laurent (Paris).